

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU
01700 MIRIBEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CONVOCATION

Miribel, le 22/10/2025

Mesdames, Messieurs, les conseillers communautaires,

Je vous invite à participer à une séance plénière du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** qui aura lieu le :

Mardi à 28 octobre 2025
A 17 HEURES
238, rue des Brotteaux – 01700 Miribel

La Présidente,
Caroline TERRIER



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL**En date du 28/10/2025****à 17 HEURES****I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

II. APPROBATION DEFINITIVE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/10/2025

Il sera proposé au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance plénière du 21/10/2025

III. INFORMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 du CGCT

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il sera rendu compte des travaux du Bureau.

IV. INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil de déléguer au Président une partie de ses attributions. Une information sera donnée aux délégués sur les décisions prises au titre de cette délégation.

V. GRAND CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Claude CHARTON

a) Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau et d'assainissement

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) il sera présenté à l'assemblée communautaire les RPQS portant sur la compétence eau/assainissement de la CCMP et de syndicats des eaux Bresse Dombes Saône et Thil/Niévroz auxquels adhèrent la CCMP.

VI. MOBILITE

Rapporteur : Valérie POMMAZ

a) Transport urbain COLIBRI / rapport annuel 2024

La CCMP exploite via un délégataire, la société KEOLIS, le réseau de transport urbain COLIBRI. Il sera présenté à l'assemblée le rapport annuel d'exploitation 2024 du service.

VII. ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE

Rapporteur : Christine FRANCOIS

a) Collecte et prévention des déchets ménagers / Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) et rapport annuel ORGANOM

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il sera présenté le rapport

annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets réalisé en régie par la CCMP et le rapport annuel de traitement des déchets du syndicat mixte ORGANOM

b) SPL ALEC 01 / rapport annuel 2024

La CCMP est actionnaire de la Société Publique Locale ALEC01 – Agence Locale de l’Energie et du Climat. Il sera présenté à l’assemblée le rapport annuel 2024.

c) SEM LEA / rapport annuel 2023-2024

La CCMP est actionnaire de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L’AIN. Il sera présenté à l’assemblée le rapport annuel 2023-2024.

VIII. CULTURE / SPORTS / EDUCATION

Rapporteur : Xavier DELOCHE

a) Espace aquatique LILÔ / rapport annuel 2024 du délégataire

Il sera présenté à l’assemblée le rapport annuel 2024 d’exploitation de l’espace aquatique LILÔ établi par le délégataire, la société EQUALIA.

IX. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Valérie POMMAZ

a) SEGAPAL / Rapport annuel 2024

La CCMP est actionnaire de la SEGAPAL – Société Publique Locale Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont. Il sera présenté à l’assemblée le rapport annuel 2024.

X. QUESTIONS ORALES / ECRITES

Conformément au règlement intérieur de la CCMP réponse sera donnée par Madame la Présidente aux questions écrites et/ou orales reçues dans les délais.